



## REGLEMENT POUR LE CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2019

Pour cette troisième édition, la Commission en charge du Concours a souhaité confirmer le règlement de 2018 en le maintenant à l'identique. Les vitrines des commerçants concourent sur l'ensemble de la commune, sans obligation d'inscription, et bénéficient d'un statut particulier avec un vote exclusivement géré par un jury de jeunes et leurs encadrants du Centre de Loisirs Alfa3A. Ce concours contribuera aux festivités du temps de Noël.

### ▪ **Article 1 – Participants**

Le concours est ouvert aux habitants des rues de la commune de Lagnieu, y compris les hameaux, après inscription de manière individuelle et complétée lisiblement.

Les artisans & commerçants de la commune sont inscrits de droit, sans restriction de secteur géographique.

### ▪ **Article 2 – Objet du concours**

Le concours consiste en l'illumination des maisons, fenêtres et balcons, ou commerces, l'objectif étant d'animer la commune et de l'embellir en cette période de fêtes de fin d'année.

### ▪ **Article 3 – Délai de participation**

Les bulletins d'inscription doivent être déposés à la mairie de Lagnieu au plus tard le 6 décembre 2019.

### ▪ **Article 4 – Modalités de participation**

Les participants devront illuminer leur maison, fenêtres et balcons de façon originale et créative, avec une prédilection pour les illuminations à économie d'énergie (type LED + horaires d'illuminations restreints). Les installations devront être allumées du 8 décembre 2019 au 4 janvier 2020 et au minimum, de 18H30 à 21H.

### ▪ **Article 5 – Modalités du concours**

Le concours portera sur 3 catégories d'Illuminations visibles de nuit :

1. Fenêtres et balcons visibles de la rue (habitat collectif)
2. Maisons décorées, visibles de la rue
3. Coup de Coeur des vitrines de Noël (commerce) : ce prix sera exclusivement décerné par une commission jeunes – cf article 6.

Les critères d'appréciation : notation

1. La **vue d'ensemble** et l'**esthétique générale** de la décoration, l'harmonie (l'abondance de décorations lumineuses pouvant être pénalisée) : **20 points**.
2. La **créativité** et l'**originalité** : **10 points**.

Toutes les réalisations seront recensées depuis la voie publique.

→ Libre cours est laissé à l'imagination de chacun pour obtenir une harmonie de sa façade, de sa maison ou de son balcon !

### ▪ **Article 6 – Jury**

Le jury effectuera des visites de nuit à partir du 9 décembre et sera composé d'élus, de commerçants & artisans et de membres du Comité des Fêtes de Lagnieu.

Un prix spécial « coup de cœur » sera décerné par un jury de jeunes, encadré par Alfa3A - gestionnaire du Centre de Loisirs.

### ▪ **Article 7- Clauses particulières**

Les primés de l'année ne pourront gagner qu'un seul et unique prix.

Toute publicité, médiatisation ou sponsoring quel qu'il soit est interdit pendant le concours et donnera lieu à une disqualification automatique.

### ▪ **Article 8– Droit à l'image**

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Lagnieu.

▪ **Article 9 – Récompenses & remises des prix**

Les deux premiers de chaque catégorie recevront un prix pour la qualité de leurs illuminations et décorations sous forme de chèques cadeaux Amblamex.

- Habitat collectif : 1<sup>er</sup> prix : valeur 150 € - 2<sup>ème</sup> prix : valeur 100 €.
- Habitat particulier : 1<sup>er</sup> prix : valeur 150 € - 2<sup>ème</sup> prix : valeur 100 €.

- Coup de cœur : les 2 premières vitrines primées recevront chacune 1 panier garni.

La remise des prix aura lieu le dimanche 5 janvier 2020, lors de la cérémonie des vœux du Maire.

▪ **Article 10 – Acceptation du règlement**

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

▪ **Article 11 – Annulation du Concours**

La commission se réserve le droit d'annuler complètement ou partiellement le Concours en cas de manque de participation ou en cas d'évènements qu'elle jugerait préjudiciable au bon déroulement dudit Concours.

▪ **Article 12- Litige**

Les décisions du jury sont sans appel.

Aucune correspondance ne sera échangée sur les décisions, l'organisation ou les récompenses du Concours. Le jury se réserve le droit de disqualifier tout participant ayant un manquement à ce règlement ou un comportement dégradant quant à l'esprit de cette démarche.

✂.....

## Bulletin d'inscription

### au concours des illuminations de Noël du 8 décembre 2019 au 4 janvier 2020

Les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur le site de la Commune.

A remettre à l'accueil de la Mairie de Lagnieu avant le 6 décembre 2019

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Etage ..... si nécessaire, préciser fenêtre/balcons côté droit ou gauche, vus depuis la rue

Téléphone : ..... Mail : ..... @ .....

Je souhaite m'inscrire au concours des illuminations de Noël

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours des illuminations de Noël 2019

Date et signature